



**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2010**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	29
Présents	26
Absents	3
Votants	28

Le 8 février 2010 à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de la Ferté-Macé dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques DALMONT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 février 2010

Présents : Mr Jacques DALMONT, Mme Noëlle POIRIER, Mr Michel MARY, Mme Brigitte RADIGUE LOUVEL, Mr Jean-Luc DELAHAIE,, Mme Thérèse LETINTURIER, Mr Didier THEVENARD, Mme Marie-Claire BOUDANT, Mr Franck QUERU, Mme Annick JARRY, Mr Jacques LEBIGOT, Mr Guy FERON, Mr Yves LE PAPE, Mr Christian VAN AERDEN, Mme Danielle LETISSIER, Mr Jacky CLEMENT, Mme Martine QUENTIN, Mme Louisa MAGHNINI, Mme Sabrina BIODORE, Mr Pierre DEVALLOIS, Mme Nicole MOTIN, Mr René LE MORE, Mme Paulette RAMOND, Mr Yves JEANNE, Mr Thierry DECOURCELLE, Mme Maryline FONTAINE.

Absents : Mr François POINSIGNON, Mme Claude ROYER, Mr Thierry GIBIER.

Procurations : Mr POINSIGNON avait délégué ses pouvoirs à Mr VAN AERDEN, Mme ROYER avait délégué ses pouvoirs à Mme QUENTIN.

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Thérèse LETINTURIER est élue, à l'unanimité, secrétaire de séance

**COMPLEMENT D'AMENAGEMENT RUE D'HAUTVIE – PLACE LECLERC / LIAISON
RUE DE LA BARRE – PLACE LECLERC**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

- **Demande à la Communauté de Communes du Pays Fertois les aménagements, décrits ci-dessus, liés à la sécurité rue d'Hautvie – Place Leclerc et la liaison rue de la Barre – Place Leclerc.**
- **Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à bonne fin de ce dossier**

PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE ACCORDEES AU PERSONNEL MUNICIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

- **Fixe le montant des prestations d'action sociale accordées au personnel municipal selon les conditions précitées, à compter du 1^{er} février 2010.**
- **Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à bonne fin de ce dossier**

COMPTE EPARGNE TEMPS

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

- **Procède à la modification du dispositif « compte épargne temps » comme indiqué dans le règlement ci-annexé**
- **Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à bonne fin de ce dossier**

CLASSES DECOUVERTES

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

- **Fixe le montant de la participation de la Commune à 8,40 € par jour et par enfant, pour l'année scolaire 2009-2010, dans le cadre des classes découvertes pour les séjours des écoles élémentaires Jacques Prévert, Paul Souvray et Sainte-Marie qui sera respectivement versée à l'Association des Parents d'Elèves pour les élémentaires publiques et l'OGEC pour l'école Sainte Marie**
- **Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à bonne fin de ce dossier**

CONVENTION AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'ORNE POUR LA PRESTATION DE SERVICE « ACCUEIL DU JEUNE ENFANT 0-4 ANS » A LA HALTE-GARDERIE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

- Décide la signature d'une convention, avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Orne, pour la prestation de services « accueil du jeune enfant 0-4 ans » à la halte garderie, selon les modalités énoncées ci-dessus
- Charge Monsieur le Maire de signer la convention à intervenir et d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à bonne fin de ce dossier

CREATION D'UN CONSEIL POUR LES DROITS ET DEVOIRS DES FAMILLES

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

- Décide la création d'un Conseil pour les droits et devoirs des familles selon les conditions précitées.
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à bonne fin de ce dossier

CREATION D'UNE COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

- Décide la création de la commission communale d'accessibilité aux personnes handicapées et d'en désigner les membres
- Charge Monsieur le Maire de contacter les associations et instances qui siègeront au sein de cette commission
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à bonne fin de ce dossier

LOTISSEMENT DE LA BARBERE : VENTE DE PARCELLES

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

- Fixe le tarif des parcelles du lotissement de la Barbère selon le tableau présenté ci-dessus
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à bonne fin de ce dossier

DISPOSITIF PASS FONCIER – DOSSIER DE MONSIEUR ET MADAME BIARD

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

- Décide l'octroi d'une aide à l'accession sociale de 3.000 € à Monsieur et Madame BIARD Jacky ; ladite aide sera versée après constatation du début des travaux de construction

- Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à bonne fin de ce dossier

SALON DE L'HABITAT 2010 : ATTRIBUTION DE LOTS

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

- Décide l'attribution des lots ci-dessus pour le 22^{ème} Salon de l'Habitat qui se déroulera les 6 et 7 février 2010

- Emet un titre de 159,60 € à l'attention de CREATIF VOYAGES correspondant au montant de sa participation en contrepartie d'un marketing publicitaire

- Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à bonne fin de ce dossier

SOLIDARITE DE LA COMMUNE DE LA FERTE-MACE AVEC HAÏTI

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

- Décide d'octroyer un don de 1.000 € à l'association Cités Unies France – Solidarité Haïti.

- Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à bonne fin de ce dossier

DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT 2010 : CREATION D'UNE RESERVE INCENDIE A LA BARBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

- Sollicite une Dotation Globale d'Equipement 2010 pour la création d'une réserve incendie au lotissement de la Barbère, selon les modalités énoncées ci-dessus.

- Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à bonne fin de ce dossier

DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT 2010 : SALLE D'ESCALADE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

- Sollicite une Dotation Globale d'Equipement 2010 pour les travaux de réhabilitation de la salle d'escalade.

- Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à bonne fin de ce dossier

DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT 2010 : PROCEDURE ACTES

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

- Sollicite une Dotation Globale d'Equipement 2010, dans le cadre de la procédure ACTES, pour un montant de 954 €.
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à bonne fin de ce dossier

DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT 2010 : INFORMATISATION DES CLASSES

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

- Sollicite une Dotation Globale d'Equipement 2010, dans le cadre du développement des ressources informatiques nouvelles dans l'école
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à bonne fin de ce dossier

DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT 2010 : REMPLACEMENT DE POTEAUX INCENDIE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

- Sollicite une Dotation Globale d'Equipement 2010 pour le remplacement de poteaux incendie, selon les modalités énoncées ci-dessus.
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à bonne fin de ce dossier

PARTICIPATION DES COMMUNES DE RESIDENCE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES FERTOISES – ANNEE SCOLAIRE 2009-2010 – DETERMINATION DU COUT ELEVE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

- Décide de fixer la participation des communes de résidence aux frais de fonctionnement des écoles publiques fertaises, pour l'année scolaire 2009-2010, selon le tableau ci-dessus énoncé
- Décide que la Commune appliquera ces mêmes coût élève au bénéfice des établissements privés sous contrat
- Rappelle que le principe de solidarité communale selon lequel la participation demandée n'est que de 75% lors que la commune de résidence dispose déjà d'une école
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente décision.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2010